

Recherches sociographiques



J.I. LITTLE, *Crofters and Habitants : Settler Society, Economy, and Culture in a Quebec Township, 1848-1881*

Michael R. Smith

Volume 34, Number 1, 1993

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/056744ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/056744ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (print)

1705-6225 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Smith, M. R. (1993). Review of [J.I. LITTLE, *Crofters and Habitants : Settler Society, Economy, and Culture in a Quebec Township, 1848-1881*]. *Recherches sociographiques*, 34(1), 137–140. <https://doi.org/10.7202/056744ar>

vraisemblablement consulté mon livre; on s'attendrait quand même à plus d'exactitude. Legault aime bien souligner l'irresponsabilité des anglophones, mais son point de vue aurait pu être pris davantage au sérieux si elle avait elle-même démontré un peu plus de responsabilité dans son approche.

Enfin, je me sens obligé de commenter le ton généralement sarcastique que l'auteure adopte à propos des doléances des anglophones. Legault aura à décider pour elle-même si je suis seulement l'un parmi tant d'autres de ces anglophones qu'elle met dans un même paquet; je prétends toutefois que mon *Histoire du Québec anglophone* est relativement critique quant à l'échec du comportement de la minorité depuis plus de deux cents ans. Ceci n'exclut pas toutefois une certaine sympathie pour des gens qui assistent régulièrement au départ de leurs amis ou de leurs voisins. L'auteure tente de nier la réalité d'un exode substantiel des «Montrealers» durant les deux dernières décennies; chose incroyable, elle prétend (p. 155) que la population anglophone est stable depuis 1941, même si le tableau tiré de mon livre, et que j'ai mentionné plus haut, indique le contraire. On peut toujours avancer que de telles gens travaillent à leur perte en refusant de fonctionner en français; est-il nécessaire cependant d'écarter le sentiment de déracinement comme ne pouvant appartenir qu'à ceux qui sont de «bons opprimés»? Ce sont là des questions complexes qui ne peuvent être traitées adéquatement par une personne telle que Legault, qui considère le monde de façon extrêmement étroite.

Ronald RUDIN

*Département d'histoire,
Université Concordia.*

J.I. LITTLE, *Crofters and Habitants: Settler Society, Economy, and Culture in a Quebec Township, 1848-1881*, Montréal et Kingston, Presses universitaires McGill-Queen's, 1991, 368 p.

Comme celle d'autres parties des Highlands d'Écosse, l'économie de l'île de Lewis, qui était avant tout une économie de subsistance, s'effondra au début du XIX^e siècle, le coup de grâce lui étant porté par le mildiou qui affecta la pomme de terre, culture dont les petits fermiers de l'île dépendaient. Obligés de soutenir une population chroniquement indigente, les propriétaires eurent recours à une combinaison de mesures financières incitatives et de coercition afin d'amener une importante partie des habitants à émigrer. C'est ainsi qu'au début des années 1850, quelque 200 Écossais de langue gaélique originaires de l'île de Lewis s'établirent dans la partie sud du canton de Winslow, au nord de Sherbrooke, région où les terres sont généralement pauvres et la saison de végétation courte. Vers la même époque, par suite de la croissance démographique, les Canadiens français se trouvaient en surnombre dans plusieurs régions colonisées du Québec. Une partie de l'excédent d'un secteur situé au sud de Québec émigra vers la partie nord du canton de Winslow, où les terres étaient encore moins fertiles que dans le secteur colonisé par les Écossais.

L'occupation par deux groupes culturellement distincts de terres également pauvres sert de fondement à une expérience naturelle. Dans son étude méticuleuse et fouillée consacrée au canton de Winslow, J.I. Little présente une description détaillée de la façon dont deux collectivités se sont adaptées à un environnement physique difficile et avance certaines conclusions quant à l'influence des différences culturelles sur les modes d'adaptation de chaque groupe. L'ouvrage reprend, en l'approfondissant et en le précisant, le traitement accordé à la question de la colonisation des cantons de l'Est dans *Nationalism, Capitalism, and Colonization in Nineteenth-Century Quebec: The Upper St. Francis District*, Presses universitaires McGill-Queen's, 1989.

Écossais et Canadiens français affichèrent la même tendance à ne pas s'en laisser imposer par les autorités établies. Pendant le processus de colonisation même, ils furent enclins à accumuler plus que les 50 acres de terre auxquels les agents de la Couronne tentèrent de temps à autre de les confiner; ils réussirent assez bien à arracher la reconnaissance de leurs droits d'occupants, au mépris de la procédure officielle régissant l'obtention des titres de bien-fonds; lorsqu'ils achetèrent d'autres terres de la Couronne, ils mirent souvent du temps à en régler le prix. Chaque collectivité soutint des disputes longues et parfois amères avec ses représentants religieux respectifs et manifesta un certain degré d'indépendance dans l'administration de ses écoles.

Diverses similitudes de comportement résultent du fait que la situation économique des deux collectivités était précaire. Les colons continuaient de se vêtir d'étoffes qu'ils fabriquaient eux-mêmes. Les écoles étaient entretenues au prix de sacrifices considérables mais les revenus incertains des colons se reflétaient dans l'irrégularité des versements de salaire aux enseignants et de la fréquentation de l'école. Le financement des églises posa également des problèmes. De façon générale, étant donné l'absence de surplus agricoles suffisants pour former un revenu monétaire, chaque collectivité n'a produit qu'une très petite bourgeoisie, aux ressources très modestes.

Dans les deux groupes, l'héritage était habituellement indivisible; la propriété des biens était léguée par testament au conjoint, en vue d'un transfert ultérieur à un enfant adulte. Lorsqu'une propriété était transmise à un enfant adulte avant le décès des parents, un acte de donation était ordinairement établi et comportait une clause garantissant l'entretien des parents donateurs.

Étant donné toutes ces similitudes, où résident donc les différences entre les deux groupes? Le taux de fécondité chez les Écossais était un peu moins élevé. Le nombre nettement inférieur d'enfants nés de femmes mariées ayant plus de 35 ans semble dénoter chez eux une certaine volonté de limiter les naissances; il se peut cependant que ce taux de fécondité plus faible soit dû au fait que les mères allaitaient leurs enfants plus longtemps (p. 80-89). Cela expliquerait en outre le taux de mortalité infantile moins élevé chez les Écossais. Mais il faut peut-être tenir compte d'un autre facteur, à savoir que les épouses canadiennes-françaises devaient accomplir des travaux physiques plus durs. La raison de cette différence est en soi intéressante. Elle résulte en effet des différences entre les caractéristiques d'adaptation économique des deux groupes.

Pour les deux collectivités, l'agriculture de subsistance était l'activité principale. S'y ajoutait le revenu tiré du travail aux États-Unis, à l'époque de la récolte. Chez les Canadiens français, c'étaient les fermiers eux-mêmes qui migraient vers les États-Unis pour se trouver un emploi. Chez les Écossais, c'étaient les fils adultes, qui vivaient encore sous le toit paternel, qui se rendaient travailler aux États-Unis. Chez les Écossais davantage que chez les

Canadiens français, les garçons avaient tendance à rester chez leurs parents jusqu'à l'âge adulte. Les époux étant au loin, les femmes canadiennes-françaises devaient veiller aux durs travaux de la ferme à l'époque de la récolte ; il est possible que cet effort physique ait perturbé l'allaitement et peut-être soumis le fœtus à un stress, d'où un taux de mortalité infantile plus élevé (p. 87-88).

L'absence du mari était aussi due au fait que les Canadiens français participaient davantage que les Écossais à l'exploitation de la forêt. Ils faisaient un peu de trappage et avaient plus tendance à vendre des billots aux scieries locales. De plus, ils produisaient du sucre d'érable en plus grande quantité, cette occupation incombant probablement surtout aux femmes et aux enfants (p. 148-153).

Quelles conclusions peut-on tirer de l'étude de Little ? Premièrement, si ailleurs en Amérique du Nord, les régions pionnières ont peut-être fait apparaître des institutions sociales plus égalitaires (du moins temporairement) en permettant la création de collectivités libérées des élites traditionnelles des pays d'origine des colons, à Winslow, c'est la pauvreté qui a surtout joué ce rôle, en ralentissant l'établissement d'une hiérarchie sociale (p. 255-256). Deuxièmement, comme la pauvreté du district empêchait d'entretenir une bourgeoisie locale digne de mention, il n'existait pas de canaux bien établis à travers lesquels le « contrôle social » sur la scolarisation et le gouvernement municipal pouvait s'exercer. Il en résulta certes une certaine indépendance dans la gestion des affaires de la collectivité, mais, en raison de la faiblesse des élites locales, il fut aussi plus difficile de résister efficacement à l'intrusion directe d'intérêts étrangers ; par exemple, lorsque le promoteur John Henry Pope parvint à tirer des impôts de Winslow North pour un chemin de fer dont le tracé était peu avantageux pour la collectivité (p. 247-249, 257-258). Troisièmement, Little soutient que les résultats de ses recherches font ressortir le rôle important que la culture a joué dans l'adaptation des colons. Une exploitation plus poussée des ressources forestières par les Canadiens français, la tendance des fils Écossais à rester plus longtemps sous le toit paternel, le maintien des pratiques religieuses des pays d'origine des deux groupes (et notamment d'un penchant très marqué à la controverse religieuse chez les Écossais), le choix des cultures et des bêtes domestiques pour chacun des groupes (les Écossais privilégiant l'orge, la laine et le bétail ; les Canadiens français le lin, le seigle et le tabac), le peu d'attrait qu'exerçait sur les uns et les autres le travail rémunéré, tous ces facteurs sont attribuables, selon Little, à la culture.

Cet ouvrage constitue une contribution valable à l'histoire sociale du Canada. De plus, sa lecture devrait être un exercice salutaire pour les sociologues qui s'intéressent quelque peu aux processus généraux du changement social. Little prend grand soin d'exposer les limites des données dont il dispose et la fragilité de certaines de ses déductions. Il existe beaucoup moins de statistiques sur la mortalité infantile chez les Écossais que chez les Canadiens français (p. 87). Par conséquent, les conclusions qu'il tire quant à l'effet de l'allaitement et des maladies infectieuses sur les taux de mortalité infantile dans les deux groupes contiennent un important élément spéculatif. Les conclusions relatives à la mesure dans laquelle les fils des colons acquéraient leur propre terre dans la région reposent principalement sur des données qui ne concernent que les fils demeurés dans le canton de Winslow. Certains pourraient cependant avoir acquis d'importantes étendues de terre dans des cantons voisins (p. 113). Le texte contient de nombreux autres exemples de tentatives d'interprétation qui butent sur le caractère fragmentaire ou insatisfaisant des données. Mais s'il y a là une source de difficultés pour une étude aussi méticuleuse portant sur un coin de l'Estrie, avec combien

plus d'acuité le problème doit-il se poser à ceux qui tentent de formuler de vastes interprétations du changement social pour le Québec, le Canada, l'Europe ou même pour « le système mondial »? Entre autres choses, l'étude de Little fait figure d'utile correctif de l'orgueil démesuré de certains sociologues qui aiment expliquer l'histoire sans trop se soucier de la complexité et de la fragilité des informations dont ils font usage.

Michael R. SMITH

*Département de sociologie,
Université McGill.*

Pierre BOUCHARD, *Les enjeux de la francisation des entreprises au Québec (1977-1984)*,
Gouvernement du Québec, Office de la langue française, 1991, 250 p. (Langues et sociétés.)

Compte tenu de l'importance stratégique du statut du français comme langue du travail, la « francisation des entreprises » (ou la généralisation de l'utilisation du français en leur sein) s'est trouvée au cœur des politiques québécoises d'aménagement linguistique depuis plus d'une quinzaine d'années. Le présent livre, issu d'une thèse de doctorat soutenue à l'Université de Montréal en 1990, se propose d'« identifier les enjeux sous-jacents au processus de francisation auquel ont été soumises les grandes entreprises québécoises » (p. 12), c'est-à-dire celles de 100 employés ou plus, entre 1977 et 1984. La question reste toujours d'actualité puisque, au début de 1990, plus du tiers d'entre elles, soit quelque 37 % (p. 197, n° 1), n'avaient pas encore obtenu de l'Office de la langue française (OLF) leur certificat de francisation.

Selon Bouchard, deux types d'enjeux entrent ici en ligne de compte. La francisation constitue en effet, en premier lieu, « un enjeu pour les groupes linguistiques impliqués » (p. 13), les francophones et les anglophones, formant deux quasi-sociétés parallèles et en opposition, tendant à « monopoliser certains biens ou opportunités » (p. 54). À cet égard, dans le contexte d'un monde du travail où, d'une part, « en général, le groupe francophone est défavorisé en ce qui a trait à l'accès à certains postes de commande au sein des entreprises québécoises et ce, même si la situation semble avoir évolué en sa faveur » (p. 23), et où, d'autre part, s'observerait parallèlement « une sous-utilisation du français au profit de l'anglais et une évolution très lente de la situation » (p. 30), la francisation, pour les francophones, a évidemment pour enjeu direct une plus large utilisation de leur langue, mais peut avoir en outre pour enjeu indirect la francophonisation de certains postes (un plus large accès pour eux à ces derniers). Cependant, puisqu'en définitive « ce sont bien les entreprises qui doivent se franciser », il convient également de prendre en considération l'« enjeu organisationnel » (p. 13) que représente pour elles la francisation : non seulement en effet, du fait de son coût, la « francisation apparaît [...] un enjeu sérieux pour les entreprises concernées qui doivent composer avec leur fonction première de faire des profits » (p. 34), mais ces entreprises constituent des organisations hiérarchiques où existent « des pouvoirs inégaux, des luttes et des conflits », elles sont des lieux « de reproduction privilégié[s] des